



Protection mineur et diffamation

Par **TOPHELOLO**, le **03/03/2009** à **15:43**

Une petite fille que je connais s'est plainte que son beau père lui faisait mal au moment de la douche. Je ne pas pu savoir ce qu'elle entendait réellement par ces mots. Par précaution j'ai envoyé un courrier au procureur pour l'en informé. Aucune poursuite n'a été engagée mais son beau père souhaite porter plainte contre moi pour diffamation. Qu'est ce que je risque exactement, sachant que je ne souhaitais en aucun cas faire du mal mais simplement protéger cette petite fille .

Par **frog**, le **03/03/2009** à **15:53**

Point de diffamation dans le cas évoqué, laissez donc le beau-papa perdre quelques heures à poireauter au commissariat pour l'entendre de la bouche d'un homme en bleu. :-)

Par **TOPHELOLO**, le **03/03/2009** à **16:10**

Pourquoi alors a-t-il l'air si sûr de pouvoir me créer de graves problèmes ?

Par **frog**, le **03/03/2009** à **16:15**

C'est le syndrome du crocodile : Une grande gueule mais des petites pattes. :-)
Bomber le torse et menacer en jonglant avec des termes juridiques qu'on ne maîtrise que très peu, c'est

à la portée du premier venu. Laissez faire (ou causer plutôt), et si jamais à force d'agiter les bras il arrive à quelque chose (chose dont je doute très très fort), revenez nous voir.